

Agenda **21**

associatif



Sommaire

| | |
|--|----|
| Présentation | 1 |
| Axe 1 : La lutte contre le changement climatique | 6 |
| Axe 2 : Un épanouissement des personnes accueillies et des salariés | 8 |
| Axe 3 : La préservation de la biodiversité..... | 10 |
| Axe 4 : Une production et consommation responsables..... | 12 |
| Axe 5 : L'intégration de l'Association dans les territoires | 14 |
| Axe 6 : Communiquer autour de l'Agenda 21 | 16 |

Agenda21

associatif



*Le développement durable pour l'Avenir
Relevons le défi*



Retrouvez la liste des établissements et services certifiés sur www.lesgenetsdor.org

L'Agenda 21 du Conseil Général du Finistère a été un élément révélateur qui a conduit l'Association Les Genêts d'Or à engager une réflexion dans le cadre du développement durable.

Le Président, le Directeur Général de l'Association dans leurs échanges précisent que le développement durable ne se décrète pas. La conduite d'une réflexion autour d'un Agenda 21 nécessite de la communication, du temps et une attention permanente.

Notre volonté est d'initier une démarche qui s'appuie sur l'expérience, la richesse des hommes et des femmes qui participent à l'Association, ce sont bien eux, les acteurs du quotidien qui feront qu'au fil du temps le développement durable deviendra un réflexe naturel, un mode de vie respectueux de l'environnement.

Albert Camus écrivait en 1957, lors de la remise de son Nobel de littérature :

« Chaque génération sans doute se croit vouée à refaire le monde.
La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas.
Mais sa tâche est peut-être plus grande :
Elle consiste à empêcher que le monde se défasse. »

Cette prise de conscience nous invite au quotidien à poser des actes significatifs pour le respect de la planète. Le développement durable, concept mis en avant par la commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987, est un cadre de référence théorique qui n'a de sens que si des mesures concrètes sont effectuées. La prise de conscience des limites de la terre se pose dès 1972 lors de la première conférence mondiale sur l'environnement humain à Stockholm. Le développement durable est porteur de Sens. C'est un cadre de référence maintenant accepté sur le plan international, mais aussi un concept sociopolitique, moral, éthique. Il intègre les aspects divers de la vie humaine selon une idée de progrès plus qualitatif que quantitatif.

« C'est un projet de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». Il se réfère toujours à des valeurs, celle suprême étant le respect de la vie, puis ensuite l'équité entre générations, la solidarité et la justice sociale.

Il ne s'agit pas de vouloir faire comme les autres et se donner bonne conscience, mais de s'inscrire dans un mouvement convaincu au service de la vie. L'Association Les Genêts d'Or de par ses conceptions fondamentales et ses valeurs s'inscrit totalement dans l'esprit du développement durable.

Deux années auront été nécessaires à la construction de l'Agenda 21 depuis le lancement de la démarche le 14 février 2008 validée par le Conseil d'Administration.





Une délibération du Conseil d'Administration du 11 février 2010, par un vote unanime, nous invite à la construction, à l'imagination :

« A son niveau et en cohérence avec l'Agenda 21 du département du Finistère, l'Association Les Genêts d'Or peut participer à l'amélioration de la gestion des ressources (eau, énergies fossiles), au traitement rationnel et économique des déchets, à la protection de l'atmosphère, à la promotion et l'éducation de la santé et ce par l'écriture d'un plan d'action pérenne dit Agenda 21 ».

LES FINALITES DE L'AGENDA 21 :

- La lutte contre le changement climatique
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- La Cohésion sociale et solidaire entre territoires et entre générations

Notre démarche se veut une démarche intégrée dans un mouvement mondial en référence au sommet de Rio de 1992.

Le projet associatif précise : « Le développement durable, le lien entre l'environnement, l'économie et la société sont pris en compte et traduits dans la dynamique des pays et des territoires ».

La mobilisation est grande, facilitée par des acteurs convaincus. De nombreuses actions sont engagées en cohérence avec les axes fondateurs du développement durable : actions sociétales équitables et démocratiques, actions économiquement viables et actions respectueuses de l'environnement. Depuis de nombreuses années, les établissements conduisent des chantiers d'une manière discrète et efficace. La prise de conscience est réelle, les personnes souffrant de handicap sont les chevilles ouvrières du quotidien. La participation à la semaine du développement durable est un exemple concret, une mise en lumière avec pour perspective l'Avenir.

La démocratie participative est l'un des éléments déterminants de la démarche du développement durable. Elle repose sur les perceptions, les attentes et l'engagement de tous dans la construction du projet en étant convaincu qu'il convient d'associer le plus grand nombre. Cette démarche s'appuie sur une volonté affirmée dans le projet associatif. Le levier incontournable à la conduite de l'Association et des établissements est l'accès facilité à l'information. Pour atteindre cet objectif, le dispositif qui favorise l'accessibilité, la clarté, la transparence, la validité est en permanence évalué.

Nous devons :

- Accroître l'implication, la participation de tous les acteurs internes et externes dans les réflexions, les échanges.
- Favoriser une concertation dynamique, qui se traduit par des débats libres dans le respect de chacun, points d'appui à la prise de décisions et à la conduite des projets.

Le système ainsi organisé est fondé sur des débats collectifs multiples et constructifs offrant aux participants toutes les idées qui contribuent à déterminer des actions et à les mettre en œuvre collectivement.

« Moins de cloisonnement social, économique et culturel, c'est plus de sécurité, plus de dynamisme, une gestion plus efficace, un développement équilibré ».

LE DIAGNOSTIC PARTAGE, LES ENJEUX

Depuis juin 2008, des communications en direction des différents acteurs ont été réalisées : Conseil d'Administration, Assemblée Générale, le journal de l'Association Lgo.com...

Une formation votée dans le plan de formation continue associatif a été animée par Monsieur Edouard Bouin.

Un animateur Agenda 21 est formé pour chaque établissement.

Des participations aux semaines de développement durable sont programmées. Un diagnostic réalisé par établissement a permis d'établir un état des lieux, point d'appui pour l'élaboration des objectifs communs associatifs, ainsi que les axes spécifiques retenus par les établissements.

L'exploitation des diagnostics a permis d'identifier les axes communs de réflexions.

Les axes retenus par le groupe d'écriture Agenda 21 ont été présentés aux Usagers, Administrateurs, salariés, familles, temps forts de rencontres et d'échanges qui ont permis au groupe de travail de valider les grands enjeux de l'Agenda 21 des Genêts d'Or.

LES TROIS PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET ECONOMIQUE

La qualité de vie est une priorité. Le mieux vivre ensemble est une nécessité. Pour atteindre ces buts, il nous faut concilier développement et aménagement, protéger nos ressources et notre cadre de vie. Des actions sont à ce jour engagées et vont se poursuivre en ce qui concerne l'eau, l'air, l'électricité, les déchets, les constructions, les transports, les espaces paysagers...

Il convient de créer du lien social afin de faciliter l'intégration des Usagers dans la société, quels que soient les ressources, le handicap, l'âge. Le renforcement du lien social doit favoriser l'accès au travail, au logement, à la culture, aux loisirs. Pour cela, nous devons favoriser les rencontres inter-générationnelles, inventer et créer de nouveaux espaces de vie, associer les autres partenaires : collectivités locales, associations, état, région, élus, familles, bénévoles...

Sur le plan économique, nous nous engageons dans tous les secteurs vers une économie responsable et solidaire en favorisant le travail en réseau avec les différents acteurs économiques dans une démarche de développement durable. Il convient de bâtir des partenariats avec les fournisseurs, les entreprises locales,





les groupements d'achats engagés dans une démarche écoresponsable. La démarche engagée doit s'inscrire dans une dimension économique réaliste et supportable par la contrainte ou l'exigence budgétaire. Un choix sociétal supportable par les moyens dont dispose la société.

L'EVALUATION, UN OUTIL INTEGRE !

L'évaluation est un outil essentiel et incontournable dans la mise en œuvre des axes retenus de l'Agenda 21. Une démarche enracinée dans la volonté de mettre en lisibilité les actions engagées ne peut que contribuer à un meilleur engagement de chacun. Celle-ci répond à l'objectif de transparence dans la conduite du processus. Nous devons informer en permanence tous les acteurs, analyser les écarts et conduire une réflexion sur l'efficacité de la démarche selon le principe de l'amélioration continue. Une évaluation planifiée favorise la compréhension et la mesure des écarts dans la mise en œuvre. Les difficultés sont alors abordées avec honnêteté intellectuelle et de façon constructive.

Quels sont les enjeux associatifs issus des diagnostics ?

L'Agenda 21 de l'Association Les Genêts d'Or se décline à partir de six axes :

- Axe 1 :** La lutte contre le changement climatique
- Axe 2 :** L'épanouissement des personnes accueillies et des salariés
- Axe 3 :** La préservation de la biodiversité
- Axe 4 :** Une production et consommation responsables
- Axe 5 :** L'intégration de l'Association dans les territoires
- Axe 6 :** Communiquer autour de l'Agenda 21

Des axes qui se déclinent en objectifs associatifs qui donnent place à des chantiers clairement identifiés pour tous les acteurs, Usagers, professionnels, établissements et par là même à des plans d'actions balisés qui font place à des évaluations régulières par les pilotes garants de la mise en œuvre.

En complément à ses axes communs associatifs, chaque établissement ou service en fonction de sa sensibilité, de ses convictions, des chantiers engagés conduira des actions avec la même rigueur et la volonté de communiquer les éléments, les points d'étape à tous les niveaux de l'Association.

Le rôle de l'animateur Agenda 21 dans chaque établissement :

Il collabore :

- Avec l'équipe de direction, il participe à la conduite et à la mise en lisibilité des actions en y associant les professionnels et Usagers, à la mise en place des objectifs et plans d'actions, ainsi qu'à la détermination des indicateurs associés aux objectifs.



Il coordonne :

- Il veille à ce que tous les professionnels acteurs de la démarche participent aux réunions, et met tout en œuvre avec l'équipe de direction pour qu'ils soient force de propositions. Il participe et peut animer les réunions de pilotage Agenda 21 prévues par le groupe. Il ajuste et réalise les modifications éventuelles en continu du plan d'action.

Il suit :

- Il veille à la mise en œuvre du plan d'action et tout particulièrement au respect des échéances annoncées. Il relance si nécessaire les acteurs de son groupe.

Il ajuste :

- Il analyse l'état d'avancement du plan d'action et met en place les actions nécessaires à l'amélioration continue.

Axe 1

Lutte contre le changement climatique

Depuis le début de la révolution industrielle, l'humanité a commencé à modifier le climat de la terre en rejetant dans l'atmosphère des « gaz à effet de serre », dont majoritairement du gaz carbonique (CO2) engendré par la combustion des énergies fossiles. Le phénomène s'accélère et un changement climatique de grande ampleur risque de s'opérer rapidement, surtout au regard des variations « naturelles » du climat.

Ce changement climatique se manifestera (il se manifeste déjà selon la majorité des climatologues) par une élévation de la température moyenne, par la fonte des glaciers, par une élévation du niveau des mers et très probablement par une fréquence accrue d'événements climatiques « extrêmes » tels que les sécheresses, inondations, tempêtes, ouragans, pluies diluviennes... Ces manifestations seront cependant inégalement réparties et les conséquences sur les écosystèmes et les activités humaines seront certainement sans précédent.

Les risques que fait peser ce changement climatique sur les générations futures soulèvent une série de vastes problèmes scientifiques, politiques, économiques, éthiques, sanitaires, sociaux...

Privilégiant le principe de précaution, l'Association Les Genêts d'Or s'engage dans un premier axe de l'Agenda 21 qui se décompose en quatre objectifs prioritaires :

- Consommer plus efficacement une énergie moins polluante, autrement dit diminuer et économiser l'énergie utilisée dans nos établissements dans un premier temps, puis mettre en place des systèmes de production énergétique propres par la suite. Cet objectif intègre notamment une politique en matière de bâti en lien avec la démarche de type Haute Qualité Environnementale qui s'articule autour de quatre grands thèmes :
 - L'écoconstruction qui introduit la relation des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix des procédés, produits de construction et chantiers à faible nuisance.
 - L'écogestion qui concerne la gestion de l'énergie, de l'économie de l'eau, des déchets, de l'entretien ainsi que de la maintenance.
 - Le confort hygrométrique, acoustique, visuel et olfactif.
 - La santé par la qualité sanitaire des espaces de l'air et de l'eau.
- Les transports plus propres et plus équilibrés.
- La gestion durable de nos ressources en eau.
- La question des déchets : « le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas », comment contribuer à la diminution des productions de déchets en amont, et à leur recyclage en aval.



Récupération des déchets et tri sélectif

| Les objectifs | Les chantiers associatifs | Les actions associatives applicables dans tous les établissements et services | Les actions des établissements et services (exemples) |
|--|--|---|--|
| Economiser et produire de l'énergie | <ul style="list-style-type: none"> • Une volonté affirmée d'intégrer les nouvelles constructions dans une politique de développement durable dans le respect des normes BBC (Bâtiment Basse Consommation) • Bilan carbone de l'association | <ul style="list-style-type: none"> • Ampoules basse consommation • Piles rechargeables • Electro-ménager classe A | <ul style="list-style-type: none"> • Eclairage extérieur avec détecteurs • Lampe de poche à dynamo • Double vitrage • Eteindre les lumières en journée • Minuterie • Eoliennes • Cellules photovoltaïques • Chauffe eaux solaires • Utilisation des déchets verts et des palettes |
| Economiser l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et maîtriser les consommations d'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Chasses d'eau à double commande • Mitigeurs thermostatiques • Récupérateurs eau de pluie (arrosage au minimum) • Pose de compteurs d'eau par secteur • Vérifier le niveau des consommations d'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Robinet bouton pressoir, temporisée, cellule • Robinet mousseur • Chasse d'eau avec cellule détecteur de présence • Poche d'air • Toilettes sèches • Pailler les massifs • Détecter les fuites |
| Gérer les déchets | <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le volume de déchets produits • Meilleure utilisation des supports papier • Acheter des produits peu utilisateurs d'emballage | <ul style="list-style-type: none"> • Récupération des déchets et tri sélectif • Economiser le papier (diminuer les impressions, imprimer en recto-verso) | <ul style="list-style-type: none"> • Compostage pour une récupération en circuit court • Utilisation des déchets verts |
| Transports | <ul style="list-style-type: none"> • Co-voiturage • Utilisation de transports en commun • Véhicule moins polluants | <ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser les déplacements • Organiser les visio-conférences ou des réunions téléphoniques | <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage huile de friture en carburant • Formation à l'éco-conduite |

« La composante sociale du développement durable va de la mise en œuvre de l'équité au renforcement de l'identité des êtres humains dans la diversité. » Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable

Les personnes accueillies dans l'Association Les Genêts d'Or sont les racines des projets, des réflexions, des questionnements et des préoccupations quotidiennes des salariés qui les entourent. De ces racines pousse l'arbre, nourri de multiples actions, échanges, partages, réussites et échecs.



L'Association a pour projet que les personnes accueillies se construisent, s'épanouissent, se sentent chez elles dans la collectivité, la société. Le projet associatif met en avant l'application des projets personnalisés, car chacun doit être reconnu et considéré comme unique.

L'épanouissement des personnes en situation de handicap exige d'offrir un cadre de vie serein et adapté, une alimentation de qualité, une prise en compte individuelle des désirs et des besoins, une inscription citoyenne. Il exige un personnel qualifié et justement quantifié.

Écouter ceux qui ne parlent pas, questionner et comprendre la violence, entendre les silences, favoriser la communication et le dialogue, offrir des possibilités de ré-orientation ou de changement de lieu de vie,... Les moyens de permettre aux personnes en situation de handicap de s'épanouir sont multiples et nécessitent les talents et compétences de tous.

L'épanouissement des personnes accueillies est intimement lié à celui des salariés de l'Association.

La prise en compte des conditions de travail, la communication et l'information, la prise en compte des idées, des difficultés, des échecs ou encore des divergences sont indispensables à l'épanouissement des salariés. Le partage des expériences, l'adaptation des carrières, la reconnaissance des acquis de formation et la prise en compte des spécificités des métiers contribuent à la reconnaissance de tous. Nos fonctions nécessitent de travailler dans le respect de la législation, du droit et du projet associatif.

Les salariés les plus anciens sont la mémoire de l'Association. Ils peuvent ouvrir leurs souvenirs, transmettre leur savoir-faire, partager la richesse de leur expérience, exposer la culture associative.

Chaque individu peut, au sein de l'Association, mettre ses talents et ses compétences au service d'une des composantes du développement durable : l'aspect social et humain. L'Agenda 21 favorisera des actions visant à promouvoir l'insertion des personnes en difficulté sociale et le partenariat avec des actions humanitaires.

« L'épanouissement de chaque membre de la collectivité constitue le facteur principal du développement de celle-ci. » Smeesters B.



| Les objectifs | Les chantiers associatifs | Les actions associatives applicables dans tous les établissements | Les actions des établissements (exemples) |
|--|---|---|--|
| Personnes accueillies | | | |
| <p><u>Le projet associatif intègre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de prise en charge adaptée à l'individu (soin, âge, travail, éducation, hébergement...) • La bien-traitance et gestion de la violence au quotidien • L'éducation et la question de l'intimité | <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement qualifié et suffisant pour satisfaire au projet individualisé • Donner une alimentation de qualité • Le lieu de vie (bâtiment, mobilier, décoration, espace vert...) agréable et adapté • Favoriser le changement de lieu de vie • Favoriser un regard extérieur • Favoriser l'individu et pas uniquement le collectif • Favoriser l'expression des personnes accueillies | <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le projet associatif • Mettre à jour les projets d'établissement • Associer une personne qualifiée en diététique à la conception des menus • Veiller à la mise à jour et à l'application des projets individualisés • Faire vivre les Conseils de Vie Sociale | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des projets de services, d'unités de vie... • Réunions des résidents • Les activités... |
| Salariés | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • En premier lieu se poser la question de l'épanouissement du professionnel au travail, de ses conditions de travail. • Respect de la législation et du droit du travail • Favoriser l'expression des salariés | <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des carrières (fin de carrière, transmission du savoir faire, de la culture et de la mémoire de l'Association) • Accompagnement au projet du salarié, partage des expériences et des richesses • Reconnaissance de tout acquis de formation • Prendre en compte la spécificité des métiers du secteur (rythme de travail, public) | <ul style="list-style-type: none"> • GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) • Plans de formation (associatif et établissements) • Optimisation des emplois du temps prévisionnels (GPL) • Communication interne (affichage compte-rendu des CE, CHSCT...) | <ul style="list-style-type: none"> • Ecriture de fiches de poste |

Axe 3

Préservation de la biodiversité

« La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable. » Journal officiel du 12 avril 2009.

La biodiversité est donc notre richesse commune, celle qui fait l'intérêt et l'identité d'un lieu mais aussi nous fait aller voir ailleurs, l'Autre dans sa différence.

Il suffit de se pencher un peu, d'ouvrir son regard et sa sensibilité pour prendre conscience de la multiplicité des formes du vivant et de la complexité des interactions qui les régissent.

Aujourd'hui, l'empreinte de l'humain est telle que les « friches » sont rares et les équilibres écologiques mis à mal.

A l'instar de Gilles Clément, agronome et paysagiste, nous avons la responsabilité d'envisager le monde comme un jardin planétaire : de planter ici pour réintroduire certaines espèces et en favoriser d'autres, de désherber là pour limiter la prolifération des plantes invasives ou encore de réguler l'impact des prédateurs s'ils menacent le fragile équilibre.

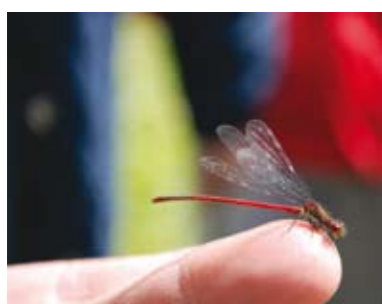
Si le jardin est planétaire, c'est dans notre environnement proche et par des actions concrètes que nous serons jardiniers.

Au quotidien nous pouvons par des gestes simples ou des projets plus ambitieux contribuer à préserver ou favoriser ce foisonnement de vie.

Nous pouvons repenser « les espaces verts » pour en faire des refuges, des réserves pour la micro-faune. Au vrombissement des tondeuses, nous pouvons parfois substituer les animaux brouteurs...

A bien des égards le commerce mondial participe à l'appauvrissement de la biodiversité : par la surexploitation de certaines essences exotiques, la pêche intensive d'un nombre trop limité d'espèces de poisson ou l'agriculture industrielle délaissant les races rustiques et résistantes jugées peu productives.

En préférant l'achat de denrées ou objets d'origines naturelles diversifiées et contrôlées, nous pouvons également contribuer à la préservation de la biodiversité.



| Les objectifs | Les chantiers associatifs | Les actions associatives applicables dans tous les établissements | Les actions des établissements (exemples) |
|---|--|---|---|
| Diminuer les atteintes à la nature | <ul style="list-style-type: none"> Réduire les zones bitumées | <ul style="list-style-type: none"> Former à la gestion différenciée des espaces verts (moniteurs d'atelier et ouvriers) | <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la prolifération des plantes invasives Ne pas enlever la laisse de mer lors du nettoyage des plages |
| Favoriser la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> Réfléchir aux aménagements autour des bâtiments afin d'y favoriser la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> Suppression des produits phytosanitaires polluants sur les sites gérés par l'Association (autour des établissements, ESAT, foyers de vie...) Viser en 3 ans la suppression des produits phytosanitaires chez les clients des ESAT. | <ul style="list-style-type: none"> Agrément refuge LPO ou site à papillons Créer des abris artificiels (insectes, oiseaux, chauves-souris...) Laisser des zones de friches Préserver ou créer des zones humides (petites mares) Elever des espèces domestiques locales (poules, moutons...) Planter des variétés de légumes rustiques |
| Favoriser des achats écoresponsables | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer par la nature des achats à la préservation des espèces | <ul style="list-style-type: none"> Diversifier la consommation d'espèces de poissons | <ul style="list-style-type: none"> Coton bio |



PRODUCTION RESPONSABLE

Les entreprises qui s'engagent dans la voie du développement durable doivent intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans tout le cycle de leur production.

La production responsable est la prise en compte par l'entreprise de critères :

- de protection de l'environnement
- de responsabilité sociale vis-à-vis du personnel de l'entreprise, ainsi que de toutes ses parties prenantes et ce, pour le fonctionnement global de l'entreprise et tous ses produits et services.

Une entreprise qui s'engage dans une production écologiquement responsable bannit des substances chimiques toxiques ou néfastes pour l'homme et l'environnement, utilise des écomatériaux, et ce aussi bien dans ses produits, ses emballages que dans ses procédés de fabrication.

Le principe de précaution est appliqué pour l'utilisation de nouvelles substances, matériaux ou produits chimiques, en consultant la législation, mais aussi des experts, des Associations et également le personnel de l'entreprise.

L'écoconception est intégrée, et les impacts environnementaux et sociaux sont pris en considération durant tout le cycle de vie du produit.

Il s'agit de minimiser l'impact du produit, et de veiller à ce que sa conception respecte les valeurs et les critères du développement durable.

<http://www.vedura.fr>

CONSOMMATION RESPONSABLE

La consommation a un impact fort sur l'environnement et sur les hommes. Être un citoyen responsable nécessite de se tenir informé des conséquences des produits consommés.

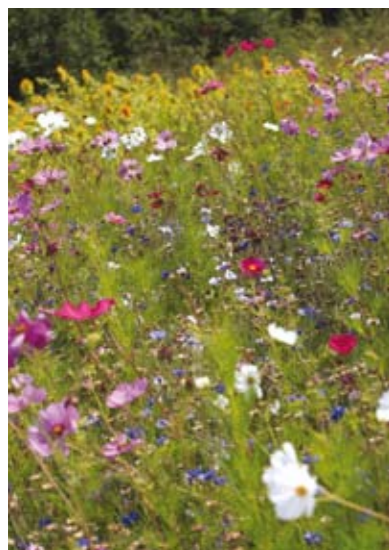
Nous pouvons réduire les effets de notre consommation et ses répercussions en changeant nos habitudes d'achat. La culpabilité ne doit pas être le moteur de ce changement. Nous devrions plutôt agir par désir de créer et de vivre dans un monde meilleur.

Par consommation responsable, nous entendons : poser une exigence de qualité globale, aussi bien au niveau sanitaire, social, qu'environnemental, afin de contribuer à la modification des modes de production, de commercialisation et de consommation.

L'intégration de la protection de l'environnement dans la consommation implique une modification de nos comportements, nos gestes quotidiens et nos choix en la matière. Les buts qui sont poursuivis par la consommation responsable sont divers :

- **la réduction des pollutions liées à l'élimination des déchets ménagers**, par la prévention de l'apparition des déchets ménagers, le tri, la récupération et le recyclage ;
- **privilégier les produits les moins polluants**, tant lors de leur conception, de leur production, que lors de leur élimination ;
- **l'utilisation rationnelle des matières premières**, telles que l'eau et les ressources énergétiques, dans le cadre du développement durable.

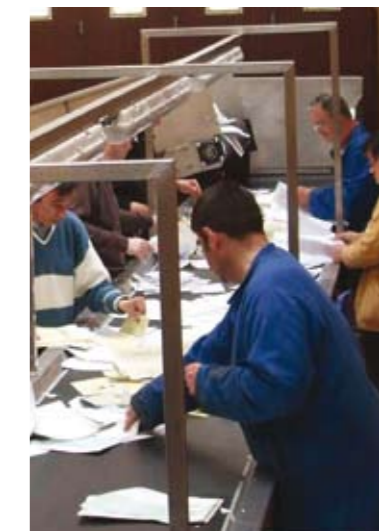
<http://www.zetika.com>



Gestion différenciée des espaces verts.
Ici une jachère fleurie.

| Les objectifs | Les chantiers associatifs | Les actions associatives applicables dans tous les établissements | Les actions des établissements (exemples) |
|---|--|---|--|
| Production | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Orienter les activités des ESAT en fonction de l'impact écologique et social | | <ul style="list-style-type: none"> • Espaces verts : Gestion différenciée et communication vers les clients • Favoriser une clientèle de proximité pour éviter de longs déplacements | <ul style="list-style-type: none"> • Achats des consommables (papier, bois, peintures...) |
| Consommation | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion autour des produits jetables • Réflexion autour des déchets alimentaires en amont et en aval • Réflexion autour de l'alimentation (quantité, qualité, provenance, éducation...) • Rationalisation des transports | <ul style="list-style-type: none"> • Viser à la suppression de l'achat de produits jetables (assiettes, gobelets, appareils photos, piles...) • Réfléchir à une future utilisation des logiciels libres • Circuit court dans les achats • Favoriser les fournisseurs, les entreprises locales, les groupements d'achats engagés dans une démarche écoresponsable | <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier des produits biodégradables ou réutilisables • Appels d'offres de produits : local, qualité, bio, sans OGM • Centralisation des systèmes d'impression • Achat de produits d'entretien «bio» • Achat des produits alimentaires selon les saisons | <ul style="list-style-type: none"> • Logiciels libres, système d'exploitation Open Source • Achats de produits issus du commerce équitable et des producteurs locaux • Acquisition de fontaines à eau |

Orienter les activités des ESAT en fonction de l'impact écologique et social



Axe 5

Intégration de l'Association dans les territoires

LE TERRITOIRE LOCAL

Les établissements de l'Association Les Genêts d'Or sont installés sur un territoire et doivent contribuer à le faire vivre, par leur activité sociale et économique.

- Activité sociale car le travail en réseau n'a plus à démontrer ses vertus. Les partenariats, pour une action ponctuelle, un événement ou pour des projets qui s'inscrivent dans le temps, sont à rechercher dans le tissu local.
- Activité économique car vivre dans un territoire c'est aussi le faire vivre, contribuer à l'économie locale en travaillant avec des producteurs et des commerçants locaux. La notion de « circuit court » doit aussi être mise en avant car, outre le fait de favoriser une économie locale, elle diminue l'empreinte carbone des produits achetés et des services sollicités.

LE TERRITOIRE MONDIAL

Les grands équilibres écologiques de la planète sont menacés. Mais le dérèglement vient aussi des inégalités sociales.

« A chacun de faire sa part » : Acheter des ampoules basse consommation dans un établissement ne règlera pas à lui seul le problème de l'énergie. Mais il y contribuera. Si chacun le fait, on peut espérer des évolutions favorables. Il en est de même pour les inégalités entre les populations dans le monde. Un établissement des Genêts d'Or ne règlera pas à lui seul la misère qui touche une partie importante de la population mondiale, mais y contribuera en favorisant les échanges, la coopération, l'entraide en Europe et au-delà du continent.



Partenariat avec les municipalités : le nettoyage de plage

| Les objectifs | Les chantiers associatifs | Les actions associatives applicables dans tous les établissements | Les actions des établissements (exemples) |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien avec les producteurs locaux (alimentation...) • Ouverture sur d'autres associations françaises et européennes dans le même secteur pour échanges inter-établissements (sport adapté...) • Favoriser l'intégration des établissements dans la vie locale, création de lien social | <ul style="list-style-type: none"> • Liens avec des collectivités dans le cadre de l'écriture et mise en place de leurs propres Agendas 21 ou déjà réalisés (CG29) • Solidarité vers les autres associations françaises et/ou étrangères) pour céder du matériel • Participer à des réseaux associatifs hors secteur médico-social (acteurs de l'économie sociale et solidaire, réseau type «Vers le jardin», associations d'insertion...) | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec les écoles, des services des hôpitaux sur des projets spécifiques sous forme de conventionnement • Partenariat avec des associations locales (personnes âgées, écoles, associations culturelles, associations d'insertion, etc...) • Communications et liens internet | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec les municipalités pour des projets comme le nettoyage de plages, rivières, ou autres actions «écologiques» • Partage de locaux avec les associations locales • Intervenants extérieurs (artistes...) dans les établissements au niveau des ateliers d'animation-expression • Collaboration, jumelage avec des écoles ou ONG dans des pays en voie de développement • Adhésion à des associations de protection de la nature et de l'environnement |



Sortie nature sur les dunes de Lampaul Ploudalmézeau Ici le plasticien Jean-Pierre Moreau élargit le regard sur la nature avec ses touches de couleur rouge.

Pour que cet Agenda vive, chacun des acteurs de l'Association doit librement et à son rythme s'en imprégner, réfléchir aux actions concrètes à mener dans les établissements et services et à l'extérieur pour ensuite les faire connaître au plus grand nombre.

Le développement durable ne devrait plus être un débat, c'est une priorité. C'est une cause noble et solidaire. C'est l'occasion de se rapprocher, de sortir de l'isolement. L'Agenda 21 de l'Association nécessite l'engagement et de la participation de tous.

Les Usagers de l'Association vivent le développement durable dans leur être tant ils sont sensibles à la nature, véritable support à la stimulation sensorielle qui est la base de notre action éducative quotidienne. La communication non verbale, les supports visuels, le conseil de vie sociale, la presse (LGO.com, journaux d'établissements), ou encore l'intégration de cette démarche aux comités de pilotage sont des outils de diffusion interne. Parallèlement, la formation de l'ensemble du personnel à la question du développement durable est nécessaire pour optimiser cette sensibilisation.

L'Association participe à la semaine annuelle du développement durable, au travers d'actions concrètes dans les établissements. Ces implications permettront de faire connaître l'Agenda 21 à l'externe, de même que la diffusion de ces actions aux médias, aux partenaires, aux instances locales, régionales, nationales, voire européennes.



« Sensibiliser les Usagers et les personnels à la nature proche ... »

| Les objectifs | Les chantiers associatifs | Les actions associatives applicables dans tous les établissements | Les actions des établissements (exemples) |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les actions de l'Agenda 21 auprès de l'ensemble des membres de l'Association (Usagers, familles, salariés) Communiquer autour de l'Agenda 21 des Genêts d'Or en dehors de l'Association | <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les Usagers et les personnels à la nature proche, même si elle est «banale» Former les salariés aux notions de développement durable | <ul style="list-style-type: none"> Stimuler le sensoriel pour découvrir la nature, notamment auprès des Usagers les plus déficients Utiliser la communication non verbale pour sensibiliser le public Participer à des actions collectives comme la semaine du développement durable Faire connaître l'Agenda 21 et ses actions aux médias, financeurs, partenaires externes, locaux, instances cantonales, régionales, nationales voire européennes, notamment par le site internet de l'Association Intégrer la démarche Agenda 21 dans les instances présentes dans les établissements (CVS, CE, comité de pilotage qualité...) | <ul style="list-style-type: none"> Ateliers nature Séjours nature Jardins potagers Supports visuels Utiliser les réunions dans les établissements (Usagers et personnels) pour informer et débattre des actions «Agenda 21» Invitation d'intervenants extérieurs Actions de formation Journaux d'établissement |



Un Usager travaillant à la réalisation d'un support de communication Agenda21.



LES GENÈTS D'OR
Passionnément solidaires

Les Genêts d'Or
Route de Callac
BP 17942
29679 Morlaix Cedex
Tél. : 02 98 62 35 35 - Fax : 02 98 62 35 88
E-mail : siege.social@lesgenetsdor.org
Site internet : www.lesgenetsdor.org



Membre du Groupement de Coopération
Sociale et Médico-Sociale Orores Bretagne
celine.van-muylders@orores.org



Membre du CAARFIE
www.arfie.info/fr